

AVIS DE CONCOURS

ÉCOLE WAHTA'

Enseignant - Éthique et culture religieuse

Régulier à temps partiel, syndiqué

6 heures par semaine

Salaire : entre 30.62 \$ et 52.73 \$ de l'heure, selon expérience

Entrée en fonction : 19 août 2022

Numéro : 2022-88, 2^e affichage

Date d'affichage : 28 juillet au 11 août 2022, 16h00

DESCRIPTION DU POSTE

Le titulaire du poste dispense les activités d'apprentissage et de formation aux élèves. Il intègre la culture des Premières Nations afin de susciter l'intérêt pour la culture autochtone. Il prépare le matériel et dresse le plan de cours conformément au programme approuvé par le Ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur du Québec et le Conseil de la Nation huronne-wendat.

**La description complète des tâches est disponible sur demande.*

Exigences

- ❖ Permis d'enseignement permanent émis par le MEES (une preuve à cet effet devra être fournie);
- ❖ Expérience dans l'enseignement de l'éthique et culture religieuse;
- ❖ Maîtrise de la suite Microsoft Office (Word, Excel, PPT) et Apple;
- ❖ Connaissance de la culture huronne-wendat (atout);
- ❖ Connaissance du milieu autochtone (atout).

Qualités requises

- ❖ Autonomie
- ❖ Créativité
- ❖ Dynamisme
- ❖ Capacité à communiquer
- ❖ Discrétion et Confidentialité
- ❖ Esprit d'équipe
- ❖ Relation interpersonnelle
- ❖ Initiative
- ❖ Rigueur
- ❖ Capacité d'adaptation aux situations particulières
- ❖ Patience

POUR POSTULER

Date limite : 11 août 2022, 16h00

Faire parvenir votre curriculum vitae accompagné d'une lettre de Présentation par la poste ou par courriel aux coordonnées suivantes :

Conseil de la Nation huronne-wendat

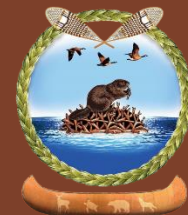
Direction des ressources humaines

255, Place Chef Michel Laveau

Wendake (Québec) G0A 4V0

rh@wendake.ca

Seules les candidatures accompagnées des documents requis et répondant aux exigences seront retenues. Aucune candidature reçue après la date limite ne sera considérée. Le nom du candidat sélectionné sera diffusé publiquement au moment de son embauche. Le CNHW réserve le droit de rejeter toutes les candidatures et de n'embaucher aucune personne.



CONSEIL DE LA NATION
HURONNE WENDAT

Avantages sociaux

- ❖ Fonds de pension RBA
- ❖ Rémunération à l'année
- ❖ 6% maladies/obligations familiales

Accessibilité

- 1) Aux employés réguliers du CNHW syndiqués SECNHW
- 2) Aux membres de la Nation huronne-wendat
** SVP, indiquer votre numéro de bande pour faciliter le traitement du dossier*
- 3) Aux employés temporaires du CNHW
- 4) À la population



wendake.ca



Nation huronne-wendat - Wendake